

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTIN**SEANCE DU 03 JUILLET 2020**

Le trois juillet deux mille vingt à 19 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Pierrette LUCHE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Mesdames FERRERE Béatrice, LUCHE Pierrette, MENDEZ Monique, ODORICO Cécile, SAINT-LOUBERT Christine et Messieurs CABAN Rémy, DUBOIS Alain, GIRONI Thierry, LAPEYRERE Franck, LAUZIERE Alain, MIGNANO Joël.

Absents ayant donné procuration à : /

Absent excusés : /

Absent:/

Monsieur Franck LAPEYRERE a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION POUR L'ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

La Présidente a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux, le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu Monsieur Alain DUBOIS : 10 Voix est proclamé Premier Adjoint au Maire.

Election du second Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

A obtenu Monsieur Thierry GIRONIS : 10 voix est proclamé Deuxième Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Suivent les signatures,

Pour extrait conforme le 3 Juillet 2020

La Maire,

Pierrette LUCHE

